OFFRE DE SERVICE

crge
Conseil et Ressource
pour les Groupements d'Employeurs

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Fort de son expertise de plus de 20 ans au service de la création et du développement des Groupements d'Employeurs (GE), CRGE accompagne les porteurs de projets dans la création de leur GE sur l'ensemble du territoire national.
CRGE intervient sur devis dans le cadre d'une prestation de service et d'une convention d'accompagnement, à 3 niveaux :

- Formalisation du projet de GE
- Modélisation du GE
- Démarrage du GE

Conditions tarifaires

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2025. Les tarifs s'entendent HT (application du taux de TVA en vigueur) et sont sous réserve de modifications législatives en cours d'année.
Attention, ces tarifs ne prennent pas en compte les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants pour le compte de CRGE.

Formaliser son projet de GE

Accueil et aide à la reflexion

Diagnostic du projet	Offert
Confirmation infirmation du projet de GE	Offert
Si infirmation, mise en relation, si possible avec un autre interlocuteur	Offert
Si confirmation, • Aide à la rédaction d'un cahier des charges d'étude de faisabilité + proposition de cabinets spécialisés dans la conduite d'étude de faisabilité	400 € HT

Conditions tarifaires

Conduite de l'étude de faisabilité

Diagnostic de territoire et/ou de secteur d'activité

Information des prescripteurs (institutionnels, acteurs de l'emploi et de la formation, branches professionnelles, organisations syndicales, etc.)

Sensibilisation des employeurs ciblés à la mutualisation d'emploi et au dispositif GE puis recueil des besoins en compétences (enquête par questionnaire puis rencontre individuelle)

Restitution collective (prescripteurs et employeurs) des résultats de l'étude de faisabilité

sur devis

auprès de prestataires extérieurs incluant le suivi par CRGE

Modéliser son GE

Modélisation du projet associatif et stratégique

Pourquoi créer un GE ?

Réflexions autour du mode de fonctionnement (convention de mise à disposition, transfert de contrats de travail, rédaction de contrats de travail, etc.)

1200€ HT

par jour d'accompagnement

Modélisation fonctionnelle

Savoir créer de l'emploi à temps partagé

Collecter et qualifier les besoins des entreprises

Dessiner les premiers emplois mutualisés

Se constituer un volume d'activité pour démarrer

Partager les premiers salariés

1200€ HT

par jour d'accompagnement

Modélisation organisationnelle

Structurer le GE en matière de gouvernance et de répartition des rôles et des responsabilités entre l'équipe d'animation et le Conseil d'Administration

1200€ HT

par jour d'accompagnement

Conditions tarifaires

Modélisation économique

Analyser la situation fiscale du GE et faire des préconisations

Établir le budget prévisionnel du GE

- Aide à la détermination des coûts de mise à disposition des salariés du GE
- Aide à la détermination des frais de fonctionnement du GE
- Conseil en matière de sécurisation économique du GE
- Appui à la construction du prévisionnel de gestion et de trésorerie du GE et à l'évaluation des besoins financiers au démarrage

1200€ HT

par jour d'accompagnement

Modélisation juridique

Accompagner dans le choix de la forme juridique

Accompagner dans le choix de la convention collective

Accompagner à la rédaction des documents constitutifs (status, convention de mise à disposition, règlement intérieur)

Accompagner dans la réalisation des démarches déclaratives du GE (Préfecture, DDETS, etc.)

1200€ HT

par jour d'accompagnement

Démarrer son GE

Rechercher des aides financières au démarrage

Préparer le recrutement du premier salarié de l'équipe d'animation (profil, fiche de poste, etc.)

Organiser l'embauche des premiers salariés (contrat de travail, fiche de mise à disposition, etc.)

1200€ HT

par jour d'accompagnement

Une fois créé, le GE peut adhérer à CRGE pour :

- bénéficier d'un appui dans sa gestion quotidienne
- échanger avec d'autres GE
- avoir recours au service juridique
- avoir recours au service paye
- accéder aux formations dédiés aux gestionnaires de GE

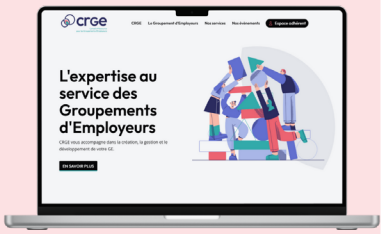

Rendez-vous sur www.crge.com

Se former aux fondamentaux de la gestion d'un GE

Dans le cadre de son activité de formation certifiée Qualiopi, CRGE propose un parcours d'appréhension des fondamentaux de la gestion d'un Groupement d'Employeurs.

Déclinée en 3 modules distincts (aspects juridiques, aspects économiques et financiers, aspects sociaux), cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par les OPCO.

Pour obtenir des informations supplémentaires, contactez CRGE

contact@crge.com